

**Zeitschrift:** Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen  
**Herausgeber:** Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere  
**Band:** 63 (1990)  
**Heft:** 9

**Artikel:** OEMT 90 : réorganisation des troupes de transmission  
**Autor:** Schmidlin, Werner  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-562287>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bestimmen und deren Bekämpfung vorzubereiten. Sie sind artilleristische Berater der Kompanie-, Bataillons- und Regimentskommandanten unserer Kampftruppen. Dank ihrer Ausbildung und mit ihren Kenntnissen und Informationen über den eigenen Artillerieverband sind sie in der Lage, die artilleristische Unterstützung in einem Kampfdispositiv zu planen und vorzubereiten sowie im Einsatz das Feuer zu leiten.

#### *Die Übermittlung – Pièce de résistance*

Die grossen Distanzen zwischen Schiesskommandanten und Feuerstellungen bedingen ein gut ausgebautes und optimal funktionierendes Übermittlungsnetz. Bereits in der Vorbereitungsphase werden Drahtverbindungen vom Beobachtungsraum über die Feuerleitstelle und den Kommandoposten der Abteilung bis zu den einzelnen Geschützbatterien erstellt. Zur Führung und Feuerleitung werden diese Drahtverbindungen von einem dichten Funknetz überlagert. Dazu sind die Verbände der Artillerie mit einer stattlichen Anzahl Funkmitteln ausgerüstet. So verfügt eine Panzerhaubitzen-Abteilung, um deren Mobilität zu gewährleisten, über 22 SE-227, 26 SE-412 A, 16 SE-412 ABC und 3 SE-412 AC.

Zusammen mit dem Munitionsnachschub stellt die Übermittlung somit das Pièce de résistance einer Artillerieformation dar, denn ohne rasche Informationsvermittlung ist es undenkbar, das Artilleriefeuer rechtzeitig ins Ziel zu bringen.

#### *Die effiziente Arbeit des Schiessteams*

Damit die Artilleriefeuer zeitgerecht ausgelöst und genau ins gegnerische Ziel geleitet werden können, müssen alle beteiligten Trupps und

Gruppen (Schiesskommandant, Feuerleitstelle und Geschützmannschaft) nach festgelegten und drillmässig eingeübten Abläufen rasch und genau zusammenarbeiten. Benötigt der Kommandant der Kampftruppe zur Führung des Gefechtes Artillerieunterstützung, so erteilt er seinem Schiesskommandanten einen Feuerauftrag; dieser beinhaltet die genaue Bezeichnung des Zieles, den Feuerzweck (zerschlagen, niederhalten, blenden, stören usw.) und bestimmt, wann im Ziel Wirkung erreicht werden muss und wie lange das Feuer zu dauern hat. Etwa eine Minute benötigt der Schiesskommandant, um der Abteilungs- bzw. Batteriefeuerleitstelle den Feuerbefehl zu erteilen; er übermittelt die genauen Zielkoordinaten, die Munitions- und Zündart und den Zeitpunkt der Auslösung. Der FARGO-Rechner auf der Feuerleitstelle ermittelt die Schiesselemente und übermittelt diese per Funk oder Draht direkt an jedes einzelne Geschütz. Aufgabe der Geschützmannschaft ist es letztlich, die Detonationszeit am Geschosszünder einzustellen und das Geschützrohr mit der befohlenen Neigung in die Schussrichtung zu drehen, was etwa zwei Minuten dauert. Auf das Kommando «Feuer frei» wird das Geschoss abgefeuert und detoniert, bei einer Schussdistanz von 10 km nach einer Flugzeit von etwa 30 Sekunden im Ziel. Dieser Ablauf macht deutlich, dass das Artilleriefeuer auch unter optimalen Bedingungen nicht innert Sekunden, sondern erst etwa drei bis fünf Minuten nach Erteilen des Feuerauftrages im Ziel zur Wirkung kommt. Diese Zeitverhältnisse sind vom Kommandanten des unterstützten Verbandes stets zu berücksichtigen und erfordern im Gefecht der verbündeten Waffen eine genaue Feuerkoordination.

## 6. Stetige Anpassungen an neue Bedrohungen

Der stetige technische Fortschritt bei Rechnern, bei der Mikroelektronik und bei Werkstoffen führt zu laufender Verbesserung der Beobachtungs- und Aufklärungssysteme, der Übermittlungsmittel und der Munition. Diese Entwicklung erfordert auch von den Waffensystemen der Artillerie immer neue Anpassungen mit noch besseren Waffen und elektronischen Mitteln. Auch über die Jahrtausendwende hinaus wird insbesondere die Panzerartillerie im Einsatz bleiben und muss sich deshalb laufend in allen Teilbereichen modernisieren. Um im modernen Kampf bestehen zu können, sind Investitionen in den Bereichen der Feuermittel, Feuerleitmittel und Mittel der Beobachtung und Aufklärung notwendig.

Wir haben heute eine leistungsfähige Artillerie und mit der 15,5-cm-Panzerhaubitze ein entwicklungsfähiges Geschütz. Nutzen wir die Chance, dieses System mit den notwendigen Kampfwertsteigerungen und durch optimalen Einsatz auf einem international vergleichbaren Niveau zu halten, so werden wir auch weiterhin uns wie auch unseren potentiellen Gegnern ein dissuasives System vor Augen halten.

*Der am besten behandelte, am meisten bevorzugte und intelligenteste Teil jeder Gesellschaft ist oft der undankbarste.*

*Saul Bellow*

## ARMÉE SUISSE

*Traduction de l'article sur l'Ost 90 (PIONIER No 6, juin 1990)  
par Jean-René Bollier, Président AFTT Section Genève*

# OEMT 90 – Réorganisation des troupes de transmission

Col EMC Werner Schmidlin, Suppléant du chef d'arme

Les troupes de transmission seront réorganisées en date du 1.1.1991. Il s'agit là des mesures les plus fondamentales en matière d'organisation depuis la création des troupes de transmission «grises» en 1951.

Je tiens à exposer dans cet article les raisons de cette réorganisation, les nouveautés importantes, ainsi que les conséquences en ce qui concerne les activités pré-militaires. Tous les travaux qui ont été effectués dans le cadre de la réorganisation des troupes de transmission à la date du 1.1.90 l'ont été sous le code de travail: «OEMT 90». Par mesure de simplicité, j'utiliserai cette abréviation dans les lignes qui suivent, non sans avoir rappelé qu'il s'agit là d'une appellation non officielle.

### Introduction

Le document de base régissant l'organisation actuelle de l'armée est «l'organisation des troupes 61» (OT 61). Depuis 1961, les forma-

tions de l'armée et de toutes les armes ont évidemment subi de multiples changements. Toutefois ceux-ci ont été effectués dans le cadre de révisions de l'OT 61. L'adaptation aux nouvelles circonstances des tableaux OEMT ainsi nommés représente l'objet majeur de telles révisions. OEMT signifie organisation des états-majors et des troupes. Les tableaux OEMT contiennent des données précises sur les effectifs de tous les états-majors et de toutes les unités.

La dernière en date de ces grandes révisions des troupes de transmission a été effectuée en 1979. Elle avait introduit, entre autres, la création des compagnies d'exploitation. Le processus de réalisation d'une révision d'OT nécessite un certain temps. Il s'écoule deux années pour faire passer un élément par toutes les instances. Nous avons dû proposer l'OEMT 90 à fin 1988 pour en assurer la réalisation au 1.1.91.

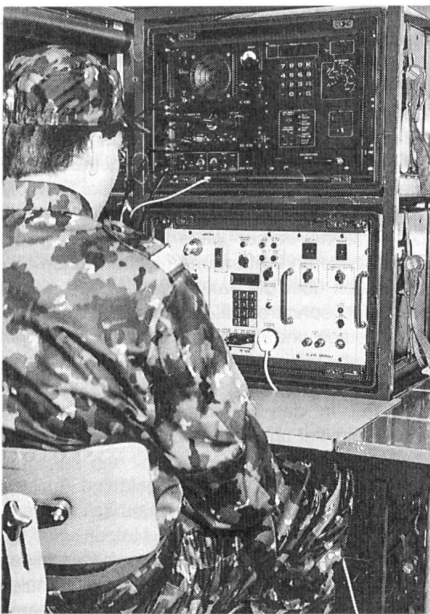
Toutes les troupes de transmission sont affectées par l'OEMT 90, à l'exception des représen-

tants des «gris» dans les états-majors de commandement et dans l'état-major de l'armée. Les modifications qui leur sont propres seront définies séparément.

La révision de l'OT 61 doit être considérée comme ordinaire pour le service du télégraphe de campagne et du téléphone de campagne, et comme extraordinaire pour toutes les autres troupes de transmission. Dans l'intervalle, les deux motions de révision ont été approuvées. Les travaux de préparation pour leur introduction vont bon train. Pour le télégraphe de campagne et le téléphone de campagne, l'OEMT 90 décrit l'adaptation de la structure militaire à la nouvelle organisation des PTT dans sa forme civile. Je n'y reviendrai plus.

### Les raisons aboutissant à l'OEMT 90

Les causes de l'OEMT 90 sont de deux ordres fondamentaux: l'introduction de nouveaux matériels de transmission et la nécessité de plus



SE-430

en plus importante de réduire le temps de préparation requis en cas de mobilisation.

Tout d'abord les aspects matériels :

Au cours des années écoulées les troupes de transmission ont touché du matériel technique nouveau en quantité considérable. Il ne s'agit pas simplement de l'échange à un contre un d'ancien matériel contre du matériel nouveau.

Lors de son introduction, la station radio de commandement SE-430 a remplacé non seulement la presque légendaire station radio SE-222 mais aussi la SE-415, moins ancienne. A ce sujet il faut relever les faits suivants :

- La nouvelle SE-430 est exploitée avec téléscripteur traditionnel T-100. Ainsi nous ne connaissons plus, dans les troupes de transmission, à l'exception de formations spéciales, qu'un type unique de téléscripteur. Ceci représente une simplification pour l'instruction.
- La SE-430 peut opérer dans des réseaux multiples. De la sorte, le nombre de stations radio peut être réduit dans les grandes unités. Il en résulte une diminution du nombre d'équipes de station et, par conséquent, une économie de personnel.
- La mise en service et la prise de liaison sont simplifiées, notamment par l'introduction des fréquences au clavier. La liaison est assurée à la première tentative, pour autant qu'une déféctuosité technique ou une mauvaise planification ne l'empêche. Cette caractéristique nous amène à une constatation très importante pour l'OEMT 90. La manipulation de la SE-430 ne fait plus appel à des opérateurs dont l'oreille a été formée spécialement pour détecter la contre-station dans le brouhaha des ondes et pour régler le zéro beat, et faire ainsi coïncider les fréquences avec précision.

L'introduction de la SE-430 rend inutile la différenciation des tâches dans le domaine des transmissions par téléscripteur, attribuée à un pionnier d'exploitation lorsqu'il s'agit d'un T-100 par fils, et à un pionnier radio lorsqu'il s'agit de liaison par KFF sur une station radio de commandement. Cette constatation est également d'importance majeure en ce qui concerne l'organisation des troupes combattantes, par le fait que, traditionnellement, le pionnier d'exploitation et le pionnier radio avec son téléscripteur

radio n'étaient engagés qu'en alternance. Il est bien connu que les liaisons radio de commandement sont des moyens de la « première heure » et du cas d'urgence, et engagées seulement lorsque les liaisons téléscripteurs par fils ou par ondes dirigées ne fonctionnent pas encore ou ne fonctionnent plus. Il n'est évidemment pas dans les intentions de l'OEMT 90 de faire tomber dans l'oubli l'opérateur radio. Mais les réflexions les plus élémentaires démontrent bien l'économie en personnel d'exploitation de téléscripteurs qui peut être réalisée en engageant le même pionnier à exploiter son T-100 par fils ou ondes dirigées et, lorsque la situation ne le permet plus, par radio. Ce nouveau pionnier transmission est, en principe, un pionnier radio, lequel est en mesure d'utiliser son T-100 également par fils ou par ondes dirigées. Mais comme la radio n'est plus son moyen premier, nous avons écarté la désignation de pionnier « radio ». La réduction de personnel ainsi réalisée est de grande importance. J'y reviendrai ultérieurement.

L'acquisition du matériel appelé RIMUS représente une autre nouveauté d'importance. Il s'agit là d'une modification de la station à ondes dirigées R-902 pour l'exploitation numérique ainsi que de l'équipement accessoire CZ-1 (appareil de chiffrement) et du MK-7 (appareil à voies multiples). Le nom RIMUS est une contraction des mots allemands « Richtstrahl, Multiplexausrüstung und Sicherheit ».

L'acquisition de ce matériel se fait à titre de solution intermédiaire, en attendant les systèmes de transmissions militaires intégrés IMFS à venir. La doctrine d'engagement des troupes de transmission fera ainsi un grand pas en avant. Désormais l'engagement des ondes dirigées, timide par manque de moyens de chiffrement, tel que nous l'avons connu jusqu'à présent, appartient au passé. Les systèmes combinés de liaison par fils et par ondes dirigées constitueront le premier niveau des liaisons entre unités d'armée. Ceci permettra d'obtenir, pour les liaisons entre unités d'armée, une certaine indépendance souhaitable par rapport aux liaisons fils civiles des PTT, dont la mission principale sera, à l'avenir, davantage dévolue à la mise à disposition de moyens à large bande.

Il peut être démontré aisément que le déplacement du centre de gravité technique en faveur des liaisons par ondes dirigées et l'automatisation prochaine de ces systèmes avec le IMFS, que l'on retrouve également dans d'autres armées, auront pour corollaire une augmentation des moyens nécessaires aux compagnies télégraphe. Il est primordial que ces compagnies soient créées par l'OEMT 90, au moment où, par l'effet réducteur d'autres actions, une diminution d'effectifs est réalisée dans d'autres formations. Il ne serait en effet pas raisonnable de procéder à de nouvelles modifications fondamentales des structures des troupes de transmission lors de l'introduction ultérieure des systèmes IMFS. De surcroît les recommandations en matière de planification de l'armée, qui exigent le maintien des effectifs attribués, voire leur réduction plutôt que leur augmentation, sont évidemment appliquées lors de chaque révision d'OT.

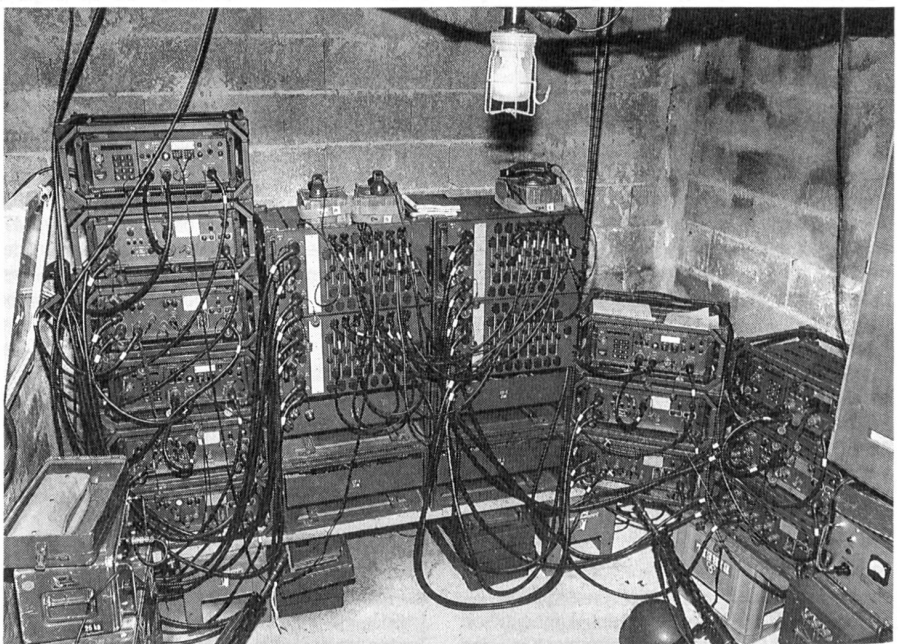
En résumé, l'introduction de nouveaux moyens dans les troupes de transmission implique les conséquences suivantes :

- On peut et on doit économiser le personnel parmi les pionniers d'exploitation et les pionniers radio. L'introduction de la SE-430 permet grâce à la réduction du nombre des équipes de station et à la création du statut de pionnier transmission.
- Les besoins en effectifs des Cp Tg, dans le cadre des unités d'armée, seront accrus pour la réalisation des systèmes de communication militaires intégrés IMFS et pour l'utilisation appropriée de la solution intermédiaire RIMUS.

Il se trouve que le personnel que nous pouvons épargner ne pourra pas être attribué en totalité à la création d'un nombre accru de Cp Tg dans les unités d'armée.

Il y a d'autres contraintes d'augmentation d'effectifs, par exemple dans les systèmes de traitement de données électroniques ou dans le domaine des réparations. L'OEMT 90 doit tenir compte de divers besoins.

Nous nous sommes efforcés de planifier les mutations de sorte que les inconvénients pour chaque membre de l'armée soient réduits au minimum. Il n'est cependant pas possible de mener à bien une telle révision d'OT sur les troupes de transmission de manière inaperçue.



MK-7



F4

Par conséquent, je fais appel à la compréhension de tous ceux qui seront touchés par l'OEMT 90.

Je développerai maintenant l'aspect du délai d'établissement de la préparation à l'engagement dans le cadre des motifs justifiant l'OEMT 90. Il n'est cependant pas possible de dévoiler des détails relevant du secret militaire.

Une unité peut être constituée de manière à optimiser soit l'instruction soit l'engagement.

Dans le premier cas, les membres de l'armée sont groupés en formations correspondant le plus possible à leur instruction militaire. Ainsi l'instruction dans les cours de répétition et de complément pourra être effectuée dans des conditions favorables. Dans le second cas les formations sont constituées de la même manière qu'elles le seraient en cas d'engagement, après la mobilisation générale. Une telle composition n'est pas propice, en particulier, à l'instruction de détail. Depuis l'organisation introduite en 1979, les troupes de transmission sont structurées dans une large mesure en fonction de l'instruction.

A certains niveaux, il sera néanmoins nécessaire, à quelques exceptions près, de procéder à des regroupements importants au sein des unités d'armée, lors d'une mobilisation générale. Ceci est notable lorsque, en cas de menace particulière, il faut procéder sélectivement à la mise sur pied de troupes. L'établissement du dispositif de transmission du poste de commandement d'une division entraînerait la mobilisation du groupe de transmission en entier, puisque des éléments des trois compagnies étaient nécessaires. Leur regroupement en une structure d'engagement ad hoc nécessite beaucoup de temps, le commandement devient plus difficile et les frictions sont quasiment inévitables.

Avec l'OEMT 90, les troupes de transmission devront donc être orientées vers l'engagement, afin de procéder plus rapidement à la préparation des systèmes de communication en cas de conflit. Il faudra accorder de plus en plus d'importance à ce facteur temps, notamment parce que le délai d'alerte, si souvent invoqué, se réduira toujours plus. En effet, la décision n'étant pas facile à prendre, la mobilisation générale sera toujours ordonnée très tardivement.

Les deux motifs les plus évidents de la réorga-

nisation des troupes de transmission ont été décrits ci-dessus. Il en existe bien d'autres, qui ont été étudiés en détail et dont les conséquences ont été incluses dans l'OEMT 90. Je ne puis m'étendre davantage ici.

#### Les objectifs de l'OEMT 90

Il faut prendre en considération les conséquences de l'OEMT 90 en ce qui concerne l'attribution de nouveaux matériels et les exigences de réduction des délais de préparation à l'engagement. Comme ces deux contraintes ne peuvent être réalisées sans retouches de l'ancienne OEMT, nous nous sommes fixé des objectifs supplémentaires.

En tout premier lieu nous nous sommes penchés sur la constitution modulaire des troupes de transmission afin, d'une part, de faciliter l'adaptation ultérieure de l'organisation aux nouvelles circonstances, et, d'autre part, de simplifier le commandement. Les principes de base de toute l'OEMT 90 reposent sur un système de construction modulaire composé d'éléments d'engagement définis avec précision (en principe, des groupes).

Les nouvelles directives pour une «armée 95» ont été publiées peu de temps après la soumission en vue de la réalisation de l'OEMT 90. Il sera relativement aisé, pour les troupes de transmission, d'adapter cette structure modulaire aux nouveaux besoins, ainsi qu'ils avaient été imposés jadis par la structure de l'armée.

Il est évident que l'OEMT 90 doit être capable d'anticiper sur les systèmes de communications automatiques qui seront attribués, dans l'avenir, aux niveaux supérieurs de commandement.

#### PIONIER 10/90

Die Nummer 10/90 erscheint am Dienstag, 2. Oktober 1990. Redaktionsschluss ist am

10. September 1990

La réalisation de l'OEMT-90 au 1.1.91 coïncide presque, par hasard, avec la suppression du statut de SC. Toutes les conséquences de cette innovation ont des répercussions pratiquement «gratuites» pour nos troupes de transmission. Il faudra considérer un nombre important d'objectifs dans un cadre plus restreint, par exemple, on pourra ainsi tenir compte de certaines demandes provenant de la troupe.

#### Les innovations les plus importantes

##### 1. Le nouveau groupe de transmission

Les compagnies radio et d'exploitation actuelles seront supprimées et remplacées par des compagnies transmission. Ce nouveau type de compagnie est lié à un emplacement et il est toujours rattaché au poste de commandement d'une grande unité. Tous les moyens de communication nécessaires à ce PC sont regroupés dans cette compagnie.

Ceci comprend le personnel et le matériel pour les services de centraux, pour le centre de transmission avec ses téléscripteurs fils et radio et d'autres moyens ainsi que pour la radio des commandants au niveau de la division.

Les groupes détachés vers des corps de troupes d'unités d'armée, qui y assurent les liaisons par téléscripteur, sont également incorporés dans ces compagnies transmission. Avec ses sections Tg, la compagnie Tg se limite à établir les liaisons combinées d'ondes dirigées et de fils de l'unité d'armée, puisque, selon l'OEMT 90, les sections central seront transférées dans les compagnies transmission.

Le groupe de transmission d'une division comprendra désormais, outre l'état-major du groupe, deux compagnies transmission et une compagnie Tg.

Les groupes de transmission des niveaux troupes de transmission d'armée, de corps d'armée et de zones territoriales subiront également des modifications fondamentales de leurs méthodes et de leurs effectifs, conformément aux principes décrits ci-dessus. En revanche les formations de transmission des brigades combattantes n'adopteront que les structures modulaires de l'OEMT 90, ce qui aura peu d'incidence sur leurs effectifs.

Il ne sera pas non plus possible à l'avenir d'opérer sans une structure de combat. Les détachements de transmission qui seront engagés dans des corps de troupes subordonnés, p. ex. dans une division, devront être constitués et y être envoyés. Cette fonction est réalisée dans le cadre de sections de transmission ad hoc, qui sont composées, en règle générale, d'un groupe Tg et d'un groupe transmission et assurent les liaisons d'un régiment ou d'un bataillon directement subordonné.

##### 2. Les nouvelles formations de transmission

La constitution de groupes de transmission des grandes zones territoriales représente une innovation de taille. Les zones ainsi dénommées, avec leur nombre imposant d'unités subordonnées, sont certainement comparables au moins à une division disposant de son propre groupe de transmission. Il est nécessaire que ces zones puissent dégager les compagnies transmission du bataillon d'état-major et créer un groupe de transmission indépendant. Ce pas a pu être franchi dans le cadre de l'attribution des tâches de ces nouvelles compagnies transmission.

Les corps d'armée et les grandes zones territoriales se voient attribuer chacune deux compa-

gnies Tg dans leurs groupes transmission, et seront ainsi forcés d'opérer une sorte de combinaison des systèmes afin de couvrir leur propres besoins et d'assurer l'interconnexion avec les systèmes des divisions.

La constitution de ces nouvelles formations et unités se fera au moyen de nouvelles répartitions des compagnies existantes. En particulier, les troupes de transmission d'armée seront réduites en faveur des grandes unités. Ceci se justifie par le fait que les troupes de transmission d'armée et des grandes unités ne travailleront plus avec les mêmes systèmes et la concentration de réserves au niveau armée n'aura plus de sens.

### 3. Nouveautés au niveau soldat

Les nouvelles fonctions de recrutement dans les troupes de transmission seront à l'avenir:

- pionnier télégraphiste
- pionnier transmission
- pionnier radio
- pionnier radio/conducteur de chars
- motocycliste
- automobiliste
- aide de cuisine

Les pionniers télégraphistes seront formés à Kloten. Leur tâche principale sera l'établissement de liaisons à ondes dirigées (matériel RIMUS). La spécialisation comme pionniers tg et ondes dirigées aura lieu en cours d'école de recrues. Les pionniers ondes dirigées y recevront toute l'instruction supplémentaire nécessitée par l'engagement de systèmes à ondes dirigées de l'armée.

Les pionniers transmission seront formés à Bülach dans deux spécialisations: le service des centraux d'une part, le service téléscripteur par fils et par radio, d'autre part.

Les pionniers radio seront formés à Jassbach dans le cadre de la guerre électronique et de la radio des commandants (phonie). La formation des conducteurs de chars pour les chars de commandement et de transmission aura lieu également dans cette école.

Les motocyclistes recevront leur formation auprès de la police routière, les automobilistes et les aides de cuisine seront formés dans toutes les écoles.

### Formation pré militaire dans le cadre de l'OEMT 90

OEMT 90 n'aura pratiquement pas d'impact sur l'offre de cours pré militaires ni sur leur déroulement. L'offre comportera, comme par le passé, les cours suivants:

- En Suisse alémanique:
  - Cours de morse (type de cours A)
  - Cours téléscripteur/radio (phonie) (type de cours B)
- En Suisse romande:
  - Cours téléscripteur/radio (phonie)
- Au Tessin un cours de morse est organisé depuis plusieurs années avec succès.

Actuellement il existe 26 lieux de cours où sont dispensés 15 cours A et 16 cours B à env. 760 élèves; ceci signifie un léger accroissement par rapport à la période 88/89, aussi bien du nombre des lieux de cours que des effectifs.

Ce que l'OEMT 90 nous apporte, ce sont de nouveaux contingents de recrutement mieux adaptés à nos besoins.

Alors qu'il y a une année encore il a fallu proposer un certain nombre de candidats à l'incorporation dans des services de transmission, parce que les contingents étaient dé-

passés dans l'une ou l'autre des zones de recrutement, le mot d'ordre sera dès 1990:

Chaque participant aux cours pré militaires de notre arme recevra, dans la mesure où il remplit les conditions, une proposition de recrutement dans les troupes de transmission.

Les fonctions de recrutement entrant en ligne de compte sont:

- pionnier transmission,
- pionnier radio
- et dans certains cas pionnier tg.

En ce qui concerne les types de cours, la situation est la suivante:

- Les participants aux cours de morses recevront tous sans exception une proposition d'incorporation en qualité de pionnier radio (pi radio). Ils effectueront leur école de recrue à Jassbach et ils seront rattachés, en cas de bonne aptitude au morse, au domaine de «l'exploration électronique», en cas d'aptitude moins bonne au domaine «réseaux radio spéciaux» ou sinon à la «radio des commandants».
- Les participants aux cours de téléscripteur/phonie recevront en règle générale une proposition de recrutement comme pionnier transmission (pi trm). Ils effectueront leur école de recrue à Bülach et seront orientés vers une formation «téléscripteur». Ils pourront également être proposés comme pionniers télégraphistes (pi tg) afin d'effectuer leur école de recrue à Kloten dans le domaine de formation des ondes dirigées (pi ondi). Les conditions fixées pour cette proposition sont une dactylographie impeccable et une bonne compréhension technique.

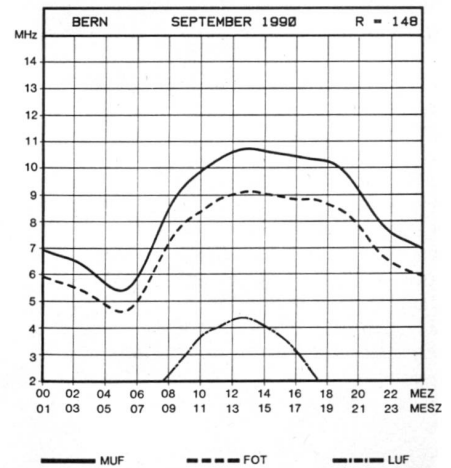
En outre les participants aux cours BC pourront également obtenir une proposition de recrutement comme pionnier radio. Ils seront formés à Jassbach dans le domaine de la radio des commandants (pi radio radio des cdt). Les conditions à remplir pour obtenir cette proposition sont: un bon travail au microphone ainsi que de bonnes connaissances linguistiques.

Afin d'adapter aux nouvelles exigences la formation dans les cours, le programme des cours BC a été renforcé et défini de sorte que les aptitudes de chacun des participants soient mieux reconnues par le personnel enseignant. Par cette mesure, l'attribution des propositions sera plus individualisée, et non plus laissée au hasard. En résumé, l'OEMT 90 apportera davantage de liberté de mouvement et de transparence, ce qui sera bénéfique pour nos novices.

*Nous remercions Jean-René Bollier pour la traduction  
Rédaction PIONIER  
H. et W. Wiesner*



## FREQUENZPROGNOSE September 1990



### Hinweise für die Benützung der Prognoseblätter

1. Die Prognosen werden mit numerischem Material des «Institute for Telecommunication Sciences», Boulder, Colorado, mittels EDV mehrere Monate im voraus erstellt.
  2. Definition:
    - R Prognostizierte, ausgeglichene Zürcher Sonnenfleckenrelativzahl
    - MUF Maximum Usable Frequency  
Medianwert der Standard-MUF nach CCIR  
(wird im Monat in 50% der Zeit erreicht oder überschritten)
    - FOT Frequency of Optimum Traffic  
Günstige Arbeitsfrequenz  
Entspricht 85% des Medianwertes der Standard-MUF  
(wird im Monat in 90% der Zeit erreicht oder überschritten)
    - LUF Lowest Useful Frequency  
Medianwert der tiefsten noch brauchbaren Frequenz  
(gilt für eine effektiv abgestrahlte Sendeleistung von 100 W und eine Empfangsfeldstärke von 10 dB über 1 µV/m)
    - MEZ Mitteleuropäische Zeit
    - MESZ Mitteleuropäische Sommerzeit
  3. Die Wahl der Arbeitsfrequenz soll im Bereich zwischen FOT und LUF getroffen werden. Frequenzen in der Nähe der FOT liefern die höchsten Empfangsfeldstärken.
- Bundesamt für Übermittlungstruppen  
Sektion Planung, 3003 Bern

### Indications pour l'utilisation des tableaux de prévisions radio

1. Les prévisions sont établies plusieurs mois à l'avance par ordinateur selon les données de l'«Institute for Telecommunication Sciences», Boulder, Colorado.
  2. Définitions:
    - R Prédiction du nombre relatif (en moyenne) normalisé des taches solaires de Zurich
    - MUF Maximum Usable Frequency  
Valeur moyenne de la courbe standard (MUF) selon les normes du CCIR  
Courbe atteinte ou dépassée mensuellement à raison de 50% du temps
    - FOT Frequency of Optimum Traffic  
Fréquence optimale de travail  
Correspond à 85% de la valeur moyenne de la courbe standard (MUF)  
Courbe atteinte ou dépassée mensuellement à raison de 90% du temps
    - LUF Lowest Useful Frequency  
Valeur moyenne de la fréquence minimale encore utilisable  
Est valable pour une puissance d'émission effective de 100 W et pour une intensité du champ au lieu de réception de 10 dB par 1 µV/m
    - MEZ Mitteleuropäische Zeit  
(Heure de l'Europe centrale, HEC)
    - MESZ Mitteleuropäische Sommerzeit  
(Heure d'été de l'Europe centrale, HEEC)
  3. La fréquence de travail doit être choisie entre la FOT et la LUF.  
Les fréquences situées au voisinage de la FOT donnent une intensité maximale du champ au lieu de réception.
- Office fédéral des troupes de transmission  
Section planification, 3003 Berne